

## CELTIC®

AMM n°9900340

**Herbicide céréales**



### FICHE D'IDENTITÉ

<b>Composition</b>	pendimethaline 320g/L + picolinafen 16g/L
<b>Formulation</b>	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
<b>Température</b>	-5°C à 35°C
<b>Densité</b>	1.11
<b>pH</b>	env. 6,5 - 8,5 (20 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)
<b>Délai avant rentrée</b>	48h
<b>Classement</b>	Attention

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus  
EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient :  
PENDIMÉTHALINE, 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE  
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH09



SGH08

## USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Dose	Nombre d'application	DAR	ZNT aquatique
Blé tendre blé dur d'hiver triticale, épeautre	2,5 L/ha	1	90 jours	20 m
Orge d'hiver orge de printemps	2,5 L/ha*	1	90 jours	20 m
Seigle d'hiver	2,5 L/ha	1	90 jours	20 m

\* sur orge de printemps utiliser Celtic à 2 L/ha maximum.

Pour les cultures entrant dans la rotation - cultures destinées à l'alimentation humaine et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée (ne dispose pas de LMR) en France ou en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

- 190 jours pour les légumes racines et tubercules
- 200 jours pour les légumes bulbes, les légumes feuilles et l'avoine
- 250 jours pour les cultures de crucifères
- 300 jours pour la betterave sucrière
- 200 jours pour les autres cultures.

## SPECTRE D'EFFICACITÉ

### CELTIC® à 2.5 l/ha en Post-levée précoce

Adventice	Post-levée précoce
Agrostis jouet du vent	S
Alchémille des champs (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	S
Arabette de Thalius (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	TS
Capselle bourse à Pasteur (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	TS
Colza (repousses)	S

Adventice	Post-levée précoce
Coquelicot (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	TS
Céraiste agglomérée (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	TS
Fumeterre officinale (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	S
Gaillet gratteron	S
Géranium	S
Lamier amplexicaule	TS
Lamier pourpre	TS
Lampsrane commune	S
Matricaire camomille (Stade : Post-levée)	MS
Matricaire camomille (Stade : pré-levée)	S
Miroir de Vénus (Stade : jusqu'à 4 feuilles)	S
Moutarde noire	MS
Myosotis	TS
Pensée des champs	TS
Pâturin annuel (Stade : 1 feuille)	S
Pâturin annuel (Stade : pré-levée)	TS
Pâturin commun (Stade : 1 feuille)	S
Sanve / moutarde des champs (Stade : jusqu'à 6 feuilles)	TS
Stellaire / mouron des oiseaux (Stade : stade plantule)	TS
Séneçon vulgaire (Stade : jusqu'à 2 feuilles)	S
Vulpin des champs (Stade : pré-levée)	S
Véronique agreste	TS
Véronique de Perse	TS
Véronique des champs	TS
Véronique à feuilles de lierre (Stade : jusqu'à 6 feuilles)	S

■ Très sensible (95% - 100%)    ■ Sensible (85% - 94%)

■ Moyennement sensible (70% - 84%)    ■ Peu sensible (50% - 69%)

■ Très peu sensible (< 50%)    □ Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

## CONDITION D'EMPLOI

---

### Stade d'application :

- blé tendre, blé dur, orge d'hiver et orge de printemps: juste après le semis (pré-levée) ou dès le stade 1 – 3 feuilles (post-levée précoce).
- seigle d'hiver et épeautre: dès le stade 1 – 3 feuilles.
- triticale : du stade 2 feuilles à mi-tallage.

Dans tous les cas ne pas appliquer au-delà du stade plein tallage de la céréale.

### Adventices (voir champ d'activité) :

- dicotylédones : non levées à 6 feuilles.
- graminées : non levées à 3 feuilles.

### Période d'application :

- à l'automne (octobre, novembre, décembre) pour les céréales semées tôt,
- en sortie d'hiver sur adventices jeunes pour les semis plus tardifs (par exemple blé de betteraves, de pommes de terre, de maïs) et pour désherber les orges de printemps.

### Dose d'application :

- Orge de printemps : 2 l/ha en association avec un produit à base de sulfonilurées.
- Céréales d'hiver, seul à 2,5 l/ha sur une flore «dicots» large (voir champ d'activité) et sur pâturins.
- Celtic de 2,0 à 2,5 l/ha + complément anti-graminées sur une flore «dicots» large (voir champ d'activité) et une infestation graminée à dominante vulpin, ray-grass ou agrostis. Se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

---

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION avec un pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas		Nettoyage	
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
<b>Gants en nitrile NF</b> EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture
<b>EPI Vestimentaire</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
<b>EPI Partiel</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
<b>Lunettes ou écran facial</b> certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## MODE D'ACTION

### pendimethaline

elle agit pendant et après la germination des adventices. Elle est absorbée par l'hypocotyle (dicotylédones) et le coléoptile (graminées) pendant leur émergence. Une absorption complémentaire peut avoir lieu par les racelles. Elle inhibe la division et l'élongation cellulaire en bloquant la formation des microtubules du fuseau achromatique par inhibition de la polymérisation de la tubuline dans les méristèmes des tiges et des racines. La pendiméthaline appartient au groupe 3 de la classification HRAC.

### picolinafen

Il agit sur la photosynthèse en inhibant la synthèse des caroténoïdes, pigments protecteurs des chlorophylles. Il est principalement absorbé par les organes aériens des plantules des adventices ciblées dont les tissus blanchissent puis se nécrosent. Il appartient au groupe 12 de la classification HRAC (famille chimique des aryloxy-picolinamides).

## CONDITION D'APPLICATION

**Types de sol :**

Traiter sur un sol soigneusement préparé, exempt de grosses mottes et de débris végétaux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (semis normal à 2 – 3 cm).

L'utilisation sur sol contenant plus de 6% de matière organique, sol sableux ou sol hydromorphe est déconseillée.

**Etat de la culture :**

Ne pas rouler ou herser la culture dans les jours qui précèdent ou suivent l'application.

Ne pas traiter sur céréales déchaussées, stressées ou en mauvais état végétatif.

**Conditions du milieu :**

L'humidité du sol, avant et après l'application, optimise l'efficacité de Celtic.

Le traitement à des températures proches de 0°C est possible, en évitant les applications en période de fortes amplitudes thermiques et de gel intense prolongé.

Ne pas traiter en pré-levée si des pluies importantes sont à craindre.

**Application :**

Ne pas traiter en présence de vent afin de respecter les cultures voisines.

Ne pas traiter des céréales couvrant des légumineuses.

## COMPATIBILITÉ

---

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Celtic peut être utilisé en mélange avec d'autres herbicides lorsque les adventices ont dépassé le stade optimal de traitement ou pour compléter le champ d'action.

En présence de graminées, Celtic peut être utilisé en mélange avec certains anti-graminées à action racinaire ou à action foliaire.

## CULTURE DE REMPLACEMENT

---

Pour les cultures entrant dans la rotation - cultures destinées à l'alimentation humaine et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée / ne dispose pas de LMR, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

- 190 jours pour les légumes racines et tubercules.
- 200 jours pour les légumes bulbes, feuilles et les céréales.
- 250 jours pour les cultures de crucifères.
- 300 jours pour la betterave sucrière.
- 200 jours pour les autres cultures.

Les cultures listées ci-dessous ne sont pas concernées par ces restrictions puisque des préparations à base de pendiméthaline sont autorisées sur ces cultures en France ou en Europe

- les légumes racines et tubercules : carotte, céleris / céleris-rave et scorsonère
- les légumes bulbes : ail, échalote et oignon
- les légumes feuilles : laitue et autres salades
- les cultures de crucifères : chou et colza
- les céréales : blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticale (céréales d'hiver et de printemps)
- pour les autres cultures : asperge, aubergine, concombre, féverole de printemps, fenouil, haricot, lentille, lupin, maïs, maïs doux, melon, millet, moha, plantes aromatiques (cf liste tableau des usages), pois de conserve, pois-chiche, pois protéagineux de printemps, pomme de terre, tomate, poireau, soja, sorgho, tabac et tournesol

Rappel : les cultures non destinées à l'alimentation humaine ne sont pas concernées par ces restrictions « délai dans le cadre de la rotation ».

En cas de remplacement d'une céréale d'hiver traitée avec Celtic, il est possible de semer :

- **Après labour** : céréales de printemps (blé tendre, blé dur, orge), féverole de printemps, maïs, luzerne, pois protéagineux de printemps, pomme de terre, sorgho.
- **Après un travail du sol superficiel (8 - 10 cm)** : soja.
- **Sans labour** : tournesol
- **Déconseillées** : colza de printemps, lin, ray-grass.

## ROTATION

---

Pas de restriction agronomique pour la culture suivante dans le cadre de la rotation. Cependant veillez à respecter les délais réglementaires.

## RÉSISTANCE

---

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

---

**Attention** : Celtic peut entraîner la coloration des équipements et matériels en contact, sans altérer leurs fonctionnalités.

Remplir la cuve aux  $\frac{3}{4}$  du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de Celtic avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Pour tous renseignements complémentaires :

**0 800 100 299** Service & appel gratuits

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06   
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :  
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

**Sont toujours interdits** :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

#### Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

**LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ**

 <p>▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.</p>	 <p>▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.</p>	 <p>▶ Surveillez les conditions météorologiques.</p>
 <p>▶ Protégez les points d'eau.</p>	 <p>▶ Protégez les pollinisateurs.</p>	 <p>▶ Préservez la faune sauvage.</p>



 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 